

## REGLEMENT DE JEU

“f menu d’avril”

- INTERNET -

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société FLUNCH, Société par Actions Simplifiée au capital de 30.893.760 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 320 772 510 et dont le siège social se situe Immeuble Péricentre, Boulevard Van Gogh à VILLENEUVE D’ASCQ (59650) (ci-après l’« Organisateur »), organise un jeu gratuit « f menu d’avril » et sans obligation d’achat du 4 au 30 avril 2016 inclus, se déroulant uniquement sur le site Internet [www.flunch.fr](http://www.flunch.fr).

### ARTICLE 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l’acceptation sans aucune réserve du joueur du présent règlement, et du principe du jeu. Tout contrevenant à l’un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du prix qu’il aura pu éventuellement gagner.

### ARTICLE 3 : QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu est gratuit et sans obligation d’achat. Il est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse incluse). Les enfants de moins de 10 ans doivent bénéficier d’une autorisation parentale ou du représentant légal pour participer. Les personnels du Groupe FLUNCH et leurs enfants ne sont pas autorisés à participer à ce jeu.

### ARTICLE 4 : DATE DE MISE EN PLACE

Ce jeu sera en ligne à partir du 4 avril 2016 pour se terminer le 30 avril 2016 inclus et sera accessible par le réseau Internet sur le site « [www.flunch.fr](http://www.flunch.fr) ».

### ARTICLE 5 : COMMENT PARTICIPER

Pour participer au jeu sur internet, il convient de suivre les étapes suivantes :

Pour participer, l’internaute devra se rendre sur le site [www.flunch.fr](http://www.flunch.fr) sur la page « Grand jeu f menu d’avril ». Il devra ensuite remplir les champs obligatoires du formulaire d’inscription. Lors de l’inscription, il certifie que les données qu’il saisit sont réelles et vraies. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraînera automatiquement l’annulation du gain. Il lui sera demandé de donner les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail. Pour finaliser son inscription après remplissage du formulaire, le participant doit jouer à un jeu en trouvant les 4 poissons sauvages qui se cachent sur l’image. S’il passe cette étape avec succès, il peut alors participer à un instant gagnant et découvrir directement s’il a gagné un f menu. Ce jeu est limité à une participation par jour, par personne (même nom, même adresse e-mail), pour toute la durée du jeu.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

La participation au jeu se fait par voie électronique. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Chaque participant devra avoir rempli tous les champs du formulaire de façon complète et compréhensible.

#### **ARTICLE 6 : DOTATIONS**

Sont à gagner : 300 f menus d'une valeur unitaire de 9.95€. Ces lots se matérialisent par 300 coupons à présenter en restaurant imprimés ou sur smartphone. Chaque coupon est valable jusqu'au 15 mai 2016 inclus et donne droit à un f menu offert sans minimum d'achat. Offre valable dans tous les restaurants FLUNCH de France métropolitaine, dans la limite des stocks disponibles. Ces coupons sont non remboursables, non échangeables contre espèces et non cumulables avec d'autres offres, menus, cartes de fidélité ou promotions en cours.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

#### **ARTICLE 7 : OBTENTION DU LOT**

Les gagnants seront désignés par un instant gagnant aléatoire ayant lieu sur toute la durée du jeu, sous réserve d'avoir réussi à trouver les 4 poissons sauvages se trouvant sur l'image. Ils recevront alors leur dotation par mail à l'adresse qu'ils auront fournie dans le formulaire d'inscription, avant le 02/05/2016. L'Organisateur se réserve le droit de demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son tuteur, confirmant leur accord sur la participation de leur enfant au jeu ainsi que sur l'attribution du lot par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'aurait pas été en mesure d'apporter de preuve suffisante de l'autorisation d'un parent ou d'un représentant légal. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué, ou en cas de problème technique empêchant temporairement l'accès à la page web du jeu.

#### **ARTICLE 8 : CAS DE FORCE MAJEURE - RESERVE DE PROLONGATION OU ARRET DU JEU**

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches sans que cela ne puisse entraîner aucune contestation de quelque nature que ce soit.

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT- REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du joueur.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, notamment par voie pénale, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

Le présent règlement peut être consulté en ligne, téléchargé et imprimé pendant toute la durée du jeu à partir du site [www.flunch.fr](http://www.flunch.fr).

## **ARTICLE 10 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les gagnants autorisent le Groupe FLUNCH à utiliser en tant que tels leurs image, nom, adresse, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, qui pourra être exercé auprès de la Société FLUNCH - Service Marketing Digital - Immeuble Péricentre, Boulevard Van Gogh, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

## **ARTICLE 11 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur, à l'adresse du jeu dans un délai d'un mois maximum après la clôture du jeu. Les décisions de l'Organisateur seront sans appel.